



SERVICES PUBLICS
PARTOUT
POUR TOUS !

À la conquête des services publics du XXI^e siècle

Ce livret a pour ambition de faire connaître les propositions de la CGT en matière de service public, à partir des nombreuses luttes engagées pour la conquête et le développement des services publics, axés sur des valeurs d'égalité, de démocratie, de solidarité, de développement humain durable et de progrès social et écologique, économique et numérique.

Il présente une conception que la CGT entend faire partager et mettre en débat dans les mois qui viennent autour des enjeux de financement public, d'investissement public, d'appropriation publique, de transition énergétique, de droits et garanties de tous les salariés, de maintien et de développement du statut général des fonctionnaires et de tous les statuts particuliers dans le cadre d'un « nouveau statut du travail salarié » (NSTS).

Cette conception se base sur la réponse aux besoins comme finalité des services publics.

Dans un monde et une société où les repères collectifs, les notions de solidarité citoyenne et de fraternité sont gommés, la CGT porte une autre conception des services publics pour le XXI^e siècle.

La construction d'un projet de société égalitaire, solidaire et fraternelle nécessite la mobilisation de tous les salariés et de tous les citoyens. Pour concrétiser cette ambition collective, plusieurs temps forts accompagneront la diffusion de ce livret tout au long d'une campagne, pour faire vivre le débat démocratique autour de ces enjeux d'intérêt général et construire les mobilisations nécessaires pour la défense, la conquête et le développement des services publics dont nous avons besoin aujourd'hui.

Pour la CGT, il n'y aura pas de service public sans industrie !

Pour la CGT, il n'y aura pas d'industrie sans service public !



DES SERVICES PUBLICS POUR UN PROJET DE SOCIÉTÉ

- « Pas d'industrie sans service public, pas de service public sans industrie » .. p.4
- Développement humain durable p.5
- Numérique p.5

« PAS D'INDUSTRIE SANS SERVICE PUBLIC, PAS DE SERVICE PUBLIC SANS INDUSTRIE »

La solution à la crise économique, sociale et environnementale passe notamment par une industrie répondant aux besoins des populations, favorisant les circuits courts, maîtrisant les matières premières et préservant la santé des salariés comme des citoyens.

Ce développement doit permettre, par la relocalisation et l'implantation industrielle, de lutter contre la désertification des territoires. Ceci ne peut se faire sans services publics de proximité.

La CGT l'affirme : « Pas d'industrie sans service public et pas de service public sans industrie » !

- La dépense publique doit inciter les entreprises à investir dans l'appareil productif, dans la recherche, la formation et l'égalité professionnelle.
- L'emploi et les activités industrielles participent à dégager des sources de financement des services et politiques publics.
- L'économie circulaire favorise les circuits courts afin de rapprocher les lieux de production des lieux de vie et d'utilisation. Elle s'inscrit dans le respect des normes sociales et environnementales. Elle est une source de développement de l'emploi, de l'industrie et des services publics.
- **Les services publics sont un facteur essentiel de localisation industrielle**, facilitée par l'environnement de services publics existants tels l'accès à l'énergie, à la communication, à la santé ou à l'éducation. Inversement, l'industrie structure le territoire en appelant à elle les services publics et services dont elle a besoin. Sa disparition conduit presque toujours à celle des services publics et à la désertification des lieux.

DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

Les services publics contribuent au développement économique et social. Ils apportent la réponse aux besoins sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

Ils doivent également satisfaire les nouveaux besoins sociaux : transition écologique et énergétique, aménagement du territoire, numérique, perte d'autonomie, etc.

NUMÉRIQUE

Dans le cadre d'une véritable politique industrielle du numérique, les politiques publiques doivent répondre aux questions posées par le numérique : gouvernance de l'Internet, service public des données, accès aux techniques et au Très Haut Débit, droit à la connexion et à la déconnexion, propriété intellectuelle, protection des libertés et des données.

Les organisations du travail dans les services publics sont impactées par le numérique. Alors que le système d'informa-

tion est devenu le système de production, il génère et modifie continuellement les organisations de travail. Sa programmation induit notamment la dématérialisation des services et de leur gestion, dégradant la qualité du service rendu.

Le numérique peut permettre de nouvelles formes de services aux usagers pour répondre à leurs besoins.

Nous ne pouvons laisser les décideurs utiliser le numérique dans une logique libérale de réduction des dépenses publiques et de casse de l'emploi. Les services publics sont éminemment des « services rendus aux humains par des humains » et l'utilisation du numérique ne peut viser à mettre un terme à la présence humaine.

Pour la CGT, bien au contraire, le service public doit et peut organiser la transformation numérique pour mieux répondre aux besoins des usagers. Dans une visée démocratique, d'émancipation, de développement social et humain, elle doit permettre la réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires.

la
cgt



32H!

32h pour moi, du temps pour agir et s'engager

Travailler moins, travailler mieux, travailler toutes et tous •

www.cgt.fr



<https://www.facebook.com/ConfederationGeneraleTravail>



<https://twitter.com/lacgtcommuniqu>



À QUOI SERVENT LES SERVICES PUBLICS ?

- Droits fondamentaux p.8
- Intérêt général..... p.8
- Démocratie p.8
- Égalité, continuité
et adaptabilité p.9
- Développement économique,
social et environnemental..... p.10

Aujourd'hui, le contexte de libéralisation s'accompagne de déréglementations et de réformes générales des politiques publiques. Ces réformes vont à l'encontre de la réponse aux besoins des populations. Les politiques d'austérité privent les services publics des moyens de financement nécessaires.

DROITS FONDAMENTAUX

La raison d'être du service public est la satisfaction de

LE SERVICE PUBLIC DOIT ASSURER :

- des activités afin de produire les biens et services répondant aux besoins des populations ;
- des actions collectives capables de faire prévaloir l'intérêt général à moyen et long termes ;
- la sécurité des biens et des personnes ;
- la participation des salariés, des usagers et de leurs représentants à la définition et à l'évaluation des missions publiques.

l'intérêt général, la promotion des biens communs, le développement humain durable et la recherche du progrès social. Il est garant de la cohésion sociale, de l'amélioration des conditions de vie et d'intégration des populations.

Le service public est un choix de société. La CGT porte une conception du service public comme fondement d'une société démocratique et solidaire.

INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le service public est l'outil qui fait prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers.

L'intérêt général tel que le porte la CGT est d'abord la recherche de la satisfaction des besoins de tous.

DÉMOCRATIE

Elle nécessite une construction permanente entre les élus, les entreprises, les salariés et les usagers. Cette construction exige la création de nouveaux droits et d'espace d'intervention



des salariés et des citoyens, dans la sphère publique. Pour la CGT, la finalité, le financement, l'évaluation et le contrôle des services et politiques publics sont des enjeux majeurs en matière de démocratie.

ÉGALITÉ, CONTINUITÉ ET ADAPTABILITÉ

Pour la CGT, la qualité et l'impartialité du service public sont les conditions de l'égalité et de la démocratie. Cela implique :

- **le financement** pour assurer en permanence les infrastructures, l'organisation et les emplois stables et qualifiés nécessaires ;

- **un système solidaire** basé sur le principe « chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins » ;

- **un mécanisme permettant l'accès au service de façon identique** à tous les usagers quels qu'ils soient et où qu'ils

soient, réduisant les inégalités sociales et territoriales (péréquation tarifaire) ;

- **une évaluation constante des besoins, à travers l'expression des usagers** pour faire évoluer les services publics.

LES SERVICES PUBLICS DOIVENT RÉPONDRE AUX DROITS FONDAMENTAUX :

L'éducation et la formation, l'action sociale et la santé, l'emploi décent, la justice et la sécurité, le logement, les transports, l'énergie et l'eau, l'information, la culture et la communication.



Conçu dans les années 1970, le TGV est une création basée sur la coopération entre la SNCF, société de service public ferroviaire et le constructeur industriel Alstom.

La qualité du service public repose sur trois fondements :

- l'égalité d'accès et de traitement de tous les usagers ;
- la continuité, fonctionnement permanent sur l'ensemble du territoire ;
- l'adaptabilité, qui permet d'ajuster le contenu avec le progrès technique et l'évolution des besoins des usagers.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

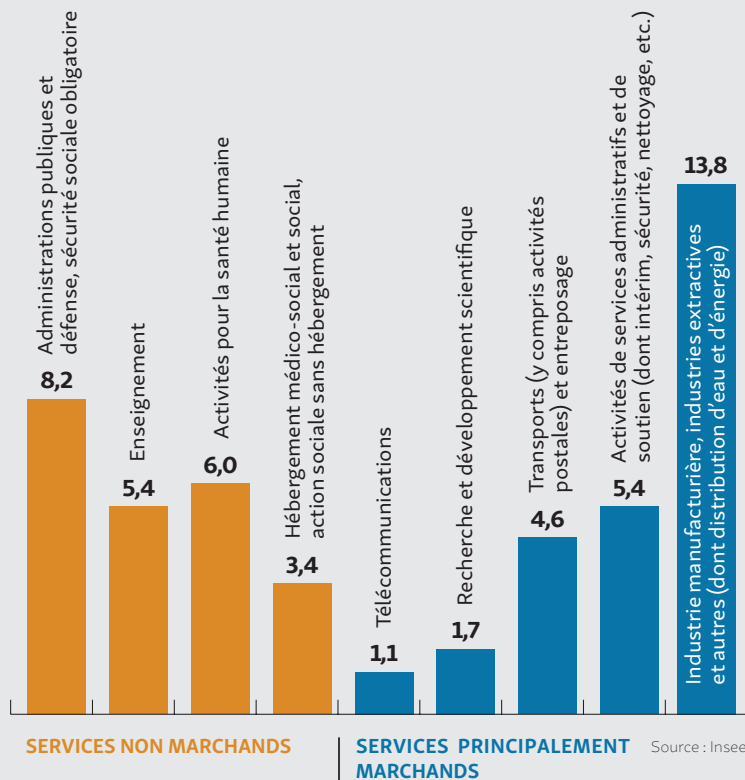
Les politiques publiques doivent assurer la mise en

œuvre de ces principes, pour le développement humain durable et la cohésion sociale. C'est pourquoi les politiques locales, nationales et européennes doivent être cohérentes et complémentaires.

Pour la CGT, les services publics sont un investissement créateur de richesses. Ils participent pour une part essentielle au développement économique et social et à l'aménagement du territoire, par exemple à travers la formation, les infrastructures et les transports.



EN 2013, LES SERVICES PUBLICS COMPTENT POUR 23 % DANS LE PIB.
 À CETTE PART S'AJOUTENT DES ACTIVITÉS DITES «MARCHANDES»,
 MAIS QUI, POUR LA CGT, RELÈVENT EN RÉALITÉ DES SERVICES PUBLICS



Source : Insee



L'INDUSTRIE ET LES SERVICES PUBLICS





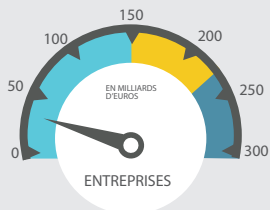
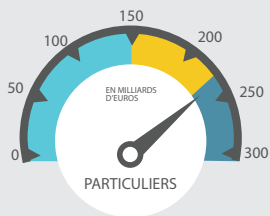
LEVIERS POUR LA CONQUÊTE ET LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

- Réforme de la fiscalité p.14
- Investissement..... p.14
- Pôle financier public..... p.15
- Appropriation publique p.16
- Droits et garanties des salariés..... p.17

Pour la CGT, l'organisation et la gestion des services publics doivent sortir des logiques de marchés.

Les services publics – et les salariés qui les mettent en œuvre – ne doivent plus répondre à des objectifs fixés au travers des critères de profit, de rentabilité et de compétitivité, mais relever des critères de réponse aux besoins, de coopération et de qualité.

D'OÙ VIENNENT LES PRINCIPALES RECETTES FISCALES DE L'ÉTAT ?



RÉFORME DE LA FISCALITÉ

La fiscalité est un puissant moyen de financement des investissements de long terme et de réponse aux besoins sociaux et économiques et donc, de développement des services publics. Pour la CGT, il faut une réforme profonde de la fiscalité, notamment :

- redonner à l'impôt sur le revenu toute sa place ;
- réduire les taux de TVA, impôt injuste acquitté par tous les contribuables indépendamment de leur niveau de revenu et de leur capacité contributive ;
- faire de l'impôt sur les sociétés un outil tourné vers l'efficacité économique.

INVESTISSEMENT

Dans une approche dogmatique libérale, l'endettement public est mauvais en soi : il faut réduire les dépenses publiques. Le niveau élevé de l'endettement public pose aujourd'hui une vraie question. Plus l'endettement est élevé,

plus les charges de remboursement le sont par ailleurs.

Or, c'est la diminution des recettes publiques – sous forme de baisse des impôts ou d'exonérations de cotisations sociales patronales – qui est pour beaucoup dans l'explosion de la dette publique en France aujourd'hui.

Pour la CGT, un crédit est une anticipation de création de richesses. Les dépenses réalisées en s'endettant permettent de créer des richesses qui seront supérieures au coût de l'endettement. Le recours à l'emprunt demeure donc une nécessité à la condition de mettre en œuvre de nouvelles modalités de financement de l'endettement public.

PÔLE FINANCIER PUBLIC

La CGT propose la mise en place d'un pôle financier public. Il doit permettre d'imposer les choix axés sur la satisfaction des besoins sociaux et économiques, avec une visée de long terme indispensable pour un véritable développement humain durable.

Sa mission est de soutenir un plan de relance économique et social. Plus précisément, il s'agit de contribuer aussi bien au financement des moyens de production qu'à celui de la formation et qualification des salariés, de la recherche-développement et de l'innovation. Il s'agit également de contribuer au financement des infrastructures de toutes sortes (routes, réseaux ferroviaires, ports, etc.).

L'impôt sur les sociétés doit inciter les entreprises à accroître l'investissement productif, notamment pour développer l'emploi et investir massivement dans la formation et la recherche.

Il faut que la fiscalité des entreprises soit un moteur de progrès et moduler l'impôt sur les sociétés en fonction du comportement des entreprises : réduire l'impôt pour celles qui favorisent l'emploi, les salaires, l'investissement, la préservation de l'environnement et augmenter l'impôt pour celles qui contribuent à la financiarisation de l'économie.

APPROPRIATION PUBLIQUE

La conquête de l'efficacité des services publics et des politiques publiques exige la démocratisation de leur fonctionnement, de leur gestion et de leur évaluation.

La CGT propose la création d'espaces démocratiques communs aux salariés, usagers et élus pour permettre la prise en compte des besoins des populations, de l'intérêt des salariés et du rôle politique des élus. Cela implique :

- **D'INSTAURER UNE DÉMOCRATIE AU TRAVAIL**

La CGT propose des droits et des pouvoirs nouveaux pour les salariés, dont l'usage est compris dans leur temps de travail, afin qu'ils puissent intervenir sur les stratégies d'entreprises, les contenus, l'organisation et la finalité leur travail ;

- **DE RENDRE EFFECTIVE L'INTERVENTION DES USAGERS**

La qualité du service requiert l'expression des besoins des usagers de

tous les services publics, le contrôle et l'évaluation de l'utilisation des moyens publics par ceux-ci, afin de faire évoluer les services publics pour qu'ils répondent aux besoins ;

- **DES OUTILS EN MATIÈRE DE DÉMOCRATIE LOCALE**

Conseils de quartiers, comités de quartiers, conseils de développement, doivent notamment évoluer en se dotant de nouveaux moyens, avec les droits permettant d'exercer réellement et pleinement leurs prérogatives ;

- **LE CONSEIL NATIONAL DES SERVICES PUBLICS**

Il doit devenir une véritable commission nationale de définition des besoins, d'organisation et d'évaluation des services publics, en articulation avec des commissions locales.

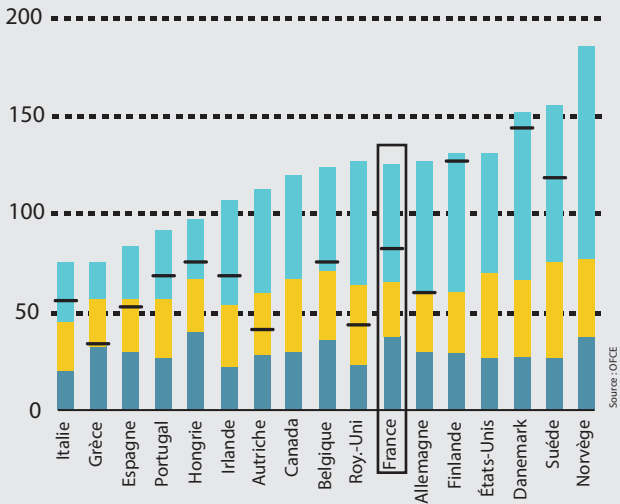
DROITS ET GARANTIES DES SALARIÉS

En 2014, la population active de la France était estimée à 28,6 millions de personnes. Elle



YA-T-IL TROP DE FONCTIONNAIRES EN FRANCE ?

- Santé
- Éducation
- Administration publique
- Nombre de fonctionnaires



Source : OFCE

Chiffres donnés pour 1 000 habitants en 2015.

Sur les quarante dernières années, le nombre de fonctionnaires en France a suivi la hausse en valeur absolue de la population.

regroupait 25,8 millions d'actifs ayant un emploi et 2,8 millions de personnes privées d'emploi.

Les salariés des services publics représentaient plus de 25 % de l'emploi total, dont 5,5 millions sont des agents publics (fonctionnaires ou relevant du droit public).

Au quotidien, des salariés issus de différents statuts travaillent dans les services publics et parfois au sein des mêmes groupes et entreprises. Ils portent tous les valeurs et les principes communs à l'ensemble des services publics, mais avec des droits et des garanties différents.

Au fil des privatisations et dé-

réglementations, les droits des salariés des services publics n'ont cessé d'être attaqués, pour installer comme partout ailleurs dumping social et division du salariat. La part de la précarité dans le salariat n'a cessé d'augmenter dans les services publics. Pour la CGT, au contraire, la préservation et le développement des services publics exigent toujours plus de garanties et de droits pour les salariés. Elle porte le renforcement des droits de tous par la création d'un « **nouveau statut du travail salarié** » (NSTS) : **transférabilité des droits individuels et collectifs, droits attachés au salarié tout au long de la vie.**

La revendication du NSTS s'applique à l'ensemble des salariés du secteur public comme du secteur privé et implique la nécessité de préserver et renforcer les différents statuts présents dans les services publics. Le statut général des fonctionnaires demeure un socle pour des millions de salariés et autant de garanties pour les citoyens, notamment la protection contre l'arbitraire politique.

NOUVEAU STATUT DU TRAVAIL SALARIÉ ET SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE

Droits à un CDI et au maintien du contrat de travail entre deux emplois, droit à un salaire, droit à un déroulement et une progressivité de carrière, droit à une formation continue qualifiante tout au long de la vie professionnelle.



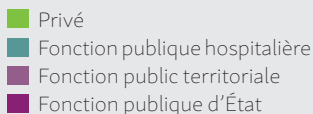
LES FONCTIONNAIRES TRAVAILLENT-ILS MOINS QUE LES AUTRES SALARIÉS ?

Le rapport Laurent pointe que les agents ne réalisent en moyenne que 1 584 heures par an, soit 1,4 % de moins que la durée réglementaire. La différence s'explique surtout, selon le rapport, par les astreintes et des horaires plus souvent atypiques que dans le privé. Près de 37 % des fonctionnaires travaillent de nuit, contre 26 % dans le privé, et 18 % des agents travaillent le dimanche, contre 15 % dans le privé. Les compensations pour faire tourner certains services jour et nuit prennent plus souvent la forme de temps de travail en moins que d'une rémunération supplémentaire.



LES FONCTIONNAIRES SONT-ILS MIEUX PAYÉS QUE LES AUTRES SALARIÉS ?

Employés et ouvriers



Salaires nets mensuels, chiffres 2014
Source : ministère de la Fonction publique

Professions intermédiaires



Cadres



*Chiffres 2013

Pourquoi un statut pour les fonctionnaires ?

Dans l'exercice des missions de service public, les fonctionnaires sont soumis aux décisions politiques et aux alternances électorales. Dépendants d'un lien de subordination à l'égard des autorités politiques, ils doivent pouvoir malgré cela préserver l'intérêt général. C'est pourquoi ils sont titulaires de leur grade et non de leur emploi.

En 2016, à l'occasion du 70^e anniversaire de la loi de 1946 qui a créé le statut, la CGT a réaffirmé la nécessité du statut général et des statuts particuliers propres aux fonctionnaires. Ils ont pour objet de garantir leur indépendance à l'égard de toutes formes de pressions politiques, partisanes et patronales.

Ces dispositions statutaires sont indispensables pour garantir de bonnes conditions d'exercice des missions, définir les droits et les obligations des agents dans leur manière de servir, permettre la continuité du fonctionnement des institutions indépendamment des

changements politiques, assurer la permanence des services publics et la cohésion sociale de la République.

C'est d'ailleurs pourquoi un grand nombre de contractuels et précaires – environ 25 % des salariés de la Fonction publique – revendiquent avec la CGT leur titularisation, c'est-à-dire leur passage sous statut.

Contrairement au patronat et gouvernements qui entendent démanteler cet édifice statutaire, la CGT propose de le renforcer, de le rénover et de l'unifier pour qu'il corresponde mieux aux besoins et réalités d'aujourd'hui.

Outil de progrès pour aujourd'hui et demain, le statut des fonctionnaires garantit la neutralité et l'impartialité. Il est un vecteur de démocratie impliquant l'association et la participation des citoyens à l'action publique et aux processus de décisions publiques, **comme la CGT le propose dans l'objectif d'une réelle appropriation des services publics par toutes et tous.**

L'énergie n'est pas une marchandise ! le Pôle public de l'énergie :

AGIR POUR LES CITOYENS ET L'ENVIRONNEMENT

La CGT propose de donner aux citoyens la maîtrise de ce secteur clé pour le fonctionnement de notre société en créant le Pôle public de l'énergie. Ce serait une structure à part entière qui cadrerait l'ensemble des entreprises du secteur et redonnerait sens aux missions de service public. Il soutiendrait un modèle conduisant à une organisation rationnelle de l'économie, assurant la réponse aux besoins dans l'intérêt général.

Le Pôle public de l'énergie rassemble des représentants d'usagers (professionnels et domestiques), des organisations syndicales des salariés, d'élus locaux et nationaux, de représentants des autorités concédantes. Il a pour fonction de piloter les missions, les activités, les ressources financières et les matières premières, vers la réponse aux besoins humains et au respect de l'environnement. Le Pôle public de

l'énergie favoriserait le développement des filières industrielles nécessaires, financées par des fonds échappant aux pratiques spéculatives. La CGT propose aussi de créer une Agence européenne de l'énergie, ayant pour missions :

- les groupements d'achats de long terme (des sommes colossales sont en jeu. En France le déficit de la balance commerciale est dû pour 55 milliards d'euros aux importations de pétrole et pour 16 milliards aux importations de gaz) ;
- la sécurité d'approvisionnement ;
- l'interconnexion des réseaux (gaz, électricité, pétrole notamment) nationaux afin d'éviter les black-out.

Pour ne plus opposer local, national et international, la CGT propose de garantir la maîtrise publique à tous les niveaux par une appropriation publique de l'énergie !

Pour un service public de l'éducation de la maternelle à l'université

L'éducation est un investissement pour l'avenir. Elle garantit l'accès à tous aux connaissances et savoir-faire et ne doit pas dépendre du lieu d'habitation ou du revenu. L'accès à l'éducation, à la formation professionnelle ou à l'enseignement supérieur est indispensable pour permettre d'obtenir des qualifications et un diplôme, de trouver un emploi et de participer à la vie citoyenne. Pour la CGT, loin des logiques d'autonomie des établissements, le service public doit garantir l'égalité des droits pour tous sur l'ensemble du territoire.

La CGT défend un cadre national des diplômes, des qualifications reconnues partout pour prétendre à un travail et s'insérer dans des conventions et des accords collectifs. Le Medef rêve quant à lui de les individualiser, laissant chacun seul face aux patrons pour « négocier » salaire et conditions de travail.

La CGT agit pour le développement d'un service public de la formation professionnelle permettant aux salariés et aux

privés d'emploi d'évoluer dans leurs qualifications tout au long de leur carrière.

La majorité des salariés de l'éducation sont des fonctionnaires, dont les droits et obligations sont déterminés par un statut. Aucune hiérarchie, autorité politique ou religieuse ne saurait les contraindre à modifier les contenus des programmes. Les salariés précaires sont moins protégés, moins formés aux pratiques des métiers de l'enseignement, ce qui rend leurs conditions d'exercice plus difficiles. Ils revendiquent avec la CGT leur titularisation, c'est-à-dire leur passage sous statut.

Le maintien et l'amélioration du service public national d'éducation et d'enseignement supérieur est une priorité qui passe notamment par la création de postes, la baisse du nombre d'élèves et d'étudiants par classe et l'augmentation des salaires. Ce service public et les missions qui lui sont confiées sont indissociables du projet de société plus juste et plus solidaire que porte la CGT.

Luttons ensemble pour le service public postal !

Aujourd'hui, en France, sur 17 000 points de contacts existants, 5 951 sont des agences postales communales, 2 361 des relais-poste commerçants et 8 688 des bureaux de poste de plein exercice tenus par La Poste. Elle voudrait réduire le nombre de ces derniers à 4 000 d'ici 2020.

L'évolution de ces points de contact pose la question du contenu du service public et du transfert des charges de fonctionnement sur les collectivités locales.

Diamétralement opposée à la réponse aux besoins des usagers et à la nécessité d'aménagement du territoire, en contradiction avec l'histoire et la raison d'être de La Poste, cette politique de démantèlement du réseau vise avant tout à répondre à une logique de marché.

Au contraire, la crise actuelle nous conforte notamment dans notre conviction que La Poste, avec sa Banque postale, doit garantir le droit au compte, au moyen de paiement et à l'épargne. L'épargne populaire

doit être protégée de la spéculation et orientée vers des investissements de cohésion sociale et de développement, garantis par la création d'un pôle financier public.

Dans de très nombreuses localités, sous l'impulsion de la CGT, des collectifs d'usagers pour la défense des bureaux de Poste se sont constitués. Leurs actions alliées aux multiples luttes des postiers pour leurs conditions de travail et la qualité du service rendu ont permis de gagner le maintien ou le développement de nombreux bureaux de poste. Ce faisant, elles ont également permis le maintien de nombreux emplois.

Par la suite, ces collectifs locaux s'élargissent sous forme de collectifs départementaux de défense du service public postal composés d'usagers, d'élus, d'associations, d'organisations syndicales et de postiers. Ces succès permettent d'autres luttes d'ampleur pour gagner le service public de la communication.

